C/2024/1638

19.2.2024

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Modification d'obligations de service public portant sur des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/1638)

État membre	France
Liaison concernée	Rodez - Paris (Orly)
Date initiale d'entrée en vigueur des obligations de service public	1997
Date d'entrée en vigueur des modifications	20 août 2024
Adresse à laquelle le texte et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'obligation de service public peuvent être obtenus	Arrêté du 20 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 septembre 2022 modifiant les obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers entre Rodez et Paris (Orly) NOR: TREA2331034A http://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do Pour tout renseignement : Direction Générale de l'Aviation Civile DTA/SDS1 50 rue Henry Farman 75720 Paris CEDEX 15 FRANCE Tél. +33 158094321